

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

20<sup>ème</sup> année - N° 3527 - Mardi 03 Décembre 2019 - Prix : 200 Fc

CONFÉRENCE DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

## "Sortir le pays de la pauvreté"



Ouverture de la conférence des partenaires.

**Le tribunal ordonne à l'ANRTIC  
le sursis à l'exécution de sa décision**

LIRE PAGE 4

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 01 au 05 Décembre 2019**

Lever du soleil:  
05h 31mn  
Coucher du soleil:  
18h 19mn

Fadjr : 04h 17mn  
Dhouhr : 11h 59mn  
Ansr : 15h 32mn  
Maghrib: 18h 22mn  
Incha: 19h 34mn



## LÉGISLATIVES À ANJOUAN

## Youssef Malidé se retire en faveur d'Abou Achirafi

« J'ai retiré ma candidature pour ne pas causer des dégâts dans la région entre mes lieutenants et ceux du régime », c'est le troisième candidat qui a quitté la course avec une motivation de faciliter la tâche au régime. De Bandrani, 7ème et même circonscription qu'Abou Achirafi. Sur cinq candidats du parti Soma, les trois ont sauté sur une autre vague.

La mouvance présidentielle n'est pas en ordre rangée pour la bataille des législatives. Mliva a voulu dribler les autres et on a laissé une pagaille à Anjouan, car, selon nos informations, la mouvance n'a rien décidé sur Anjouan et tous les candidats de la mouvance se sont présentés sans le consentement ni de la mouvance nationale, ni de la CRC. « Puisque je ne veux pas être comptable des bavures post électorales dans ma

région, j'ai choisi cette voie de retrait pour la paix dans la circonscription » affirme Youssef Malidé du parti Soma du gouverneur de l'Ile.

Pas lui seul, la semaine dernière après Baraka Anli Mari qui a quitté la scène pour ne pas déranger le « projet d'installer Moustadroine Abdou futur Président de l'assemblée », Dr Moursoïd Massoundi s'est aussi retiré à Bambao Mtsanga. Pour ce dernier « les conditions ne sont pas toutes réunies ».

Deux candidats indépendants (Soma) resteraient dans la bataille. Et selon des rumeurs très persistantes, les deux restants peuvent aussi se retirer. La cause n'est pas à chercher chez Thalès ou Pythagore « le terrain n'est pas fertile ». Si et seulement si, cette bataille n'avait été préparée dans un socle de nuages, cache-cache, mensonge, hypocrisie et vouloir trop gagner on n'allait

pas arriver à ce niveau. Déjà à Sima, Moustadroine est candidat unique. Les deux indépendants Baraka Anli Mari et Ali Soubira (indépendant sans étiquette politique) ont jeté l'éponge avant l'ouverture de la campagne.

Anissi Chamsidine n'y serait pour rien dans ces histoires, selon des proches collaborateurs. Nous avons juste constaté que la CRC se laisse éparpillée dans son sein, qui compte trois candidats déjà à l'intérieur dans la circonscription 6 (Mutsamudu) d'où Haida Nourdine est candidate du Parti, Fatima Said Ali et Fardi Abodo tous deux de la CRC, sont indépendants.

On n'écarte pas l'idée de boycott du parti Soma pour ces élections. On rappelle aussi que la non-consideration de la mouvance d'Anjouan patronne toutes ces bavures de la dernière minute. Le vouloir trop gagner de la CRC expliquerait semble-t-il toutes ses



Youssef Malidé se retire pour Abou Achirafi.

bêtises pré-électorales, mais Soma joue le jeu et assure son soutien aux candidats d'Azali.

Un bras droit et lieutenant inconditionnel d'Anissi Chamssidine estime que ce dernier « gagne tous les jours en confiance. Dans ses rares sorties médiatiques, il séduit mais piqué. Il a cet art et il sait bien en faire usage ». Dans le sceaun de l'anonymat ce lieutenant estime que le gouverneur Anissi

doit être décoré. Dernièrement à Vouani, on avait promis au Président qu'on fera tout pour qu'il gagne l'assemblée nationale. Promesse tenue selon encore ce dernier car « c'est pourquoi Moustadroine et Abou Achirafi ont vu leurs adversaires se retirer. Ils sont les seuls à être rassurés de leur victoire avant même l'ouverture de la campagne ».

Nabil Jaffar

## ECONOMIE

## Une vingtaine de jeunes formés au Commerce en ligne



Formation des jeunes au commerce en ligne.

Dans le but de mettre en pratique la vente en ligne aux Comores, la société COMTRYVANCE a initié hier lundi, une formation sur l'e-commerce et e-business afin de pousser les jeunes porteurs de projets concrets à se lancer dans la vente en ligne afin d'avoir une bonne approche et engranger des gains d'une manière rapide et accessible.

Une vingtaine de jeunes, hommes et femmes ont été initiés hier lundi à l'e-Commerce et à l'e-business par une société française. Cette formation de trois jours vise à apporter une base aux participants afin de leur montrer qu'on peut créer une activité commerciale à partir d'internet, mais d'avoir

également une approche personnalisée où le demandeur travaille en étroite collaboration en établissant des petits livrables à la fois en diminuant les délais, les demandes et la vision de l'avancement du développement comme les plateformes mondiales à savoir Amazone et d'autres solutions mises en ligne. Ces solutions permettent aux commerçants de vendre à l'international.

Des questions au niveau de la confiance en termes de paiement ont été soulevées au cours de cette formation. A cela le formateur a proposé des solutions d'assurance qui pallient aux manques de solutions paiements en ligne en utilisant des solutions extérieurs. Ladite société a des partenaires sur place, à l'ins-

tar de Comor Lab qui physiquement va apporter leur soutien accompagnateur pour constituer le dossier administratif des participants porteurs de projets préétablis, bien ciblés. « Les bailleurs de fonds demandent un projet concret budgétisé avec une vision à très long terme et on ne peut faire un projet avec du vent » a précisé le formateur, consultant en finances et systèmes d'information.

Cette société française qui par ailleurs, espère créer une filiale aux Comores d'ici peu, va accompagner ces jeunes ambitieux dans leurs projets. Selon le formateur, l'objectif est de les accompagner au cours de leur processus de mise en œuvre de leur projet. « L'objectif de notre société est de permettre aux gens d'être accompagnés par leurs partenaires, à cela, ils vont recevoir un lien où il y aura un groupe privé, d'où ils pourront se connecter pour poser leurs questions techniques ou fonctionnelles » a souligné Ahmed Mohamed Djamilidine. Avant de poursuivre que ces attentes aujourd'hui c'est d'apporter ces compétences acquises aux Comores. En outre, faire germer les entrepreneurs qui prennent leur destin en main.

Andjouza Abouheir

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE**  
**Extrait de Cahier des Charges**  
**Déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance**  
**de Mutsamudu le 09 octobre 2019**

BIC-COMORES  
 Métro-Secrétariat  
 21 NOV. 2019  
 L'AVOUCAT REÇU  
 M. Ben Amir  
 le 09 Octobre 2019

BIC-COMORES  
 Mutsamudu-ANJOUAN  
 19 NOV. 2019  
 COURRIER REÇU  
 Réserve de Comptes

Nous Maître Castellani Ben Amir, Avocat au Barreau de Mutsamudu, soussigné, avons dressé le présent Cahier des Charges d'Adjudication d'un immeuble.

En vertu et pour l'exécution de la grosse en forme dûment exécutoire en date 20 Juillet 2019 délivrée par Maître Ilham Abdou Mohamed le Notaire d'un Contrat de Prêt avec Cautionnement Hypothécaire, la Banque pour l'Industrie et le Commerce Comores (BIC -Comores) S.A a fait servir le 22 Août 2019 à Monsieur Ahmed Abdou Alias Adama un Commandement de Payer aux Fins de saisie Vente servi par Maître Mouhiddine Mahamoud, Huissier de Justice à Mutsamudu pour parvenir à la Vente par adjudication de la propriété ci-après désignée la Propriété dite «VILLA Ajungua» sise à Hombo – Mutsamudu, d'une contenance de 05 ares 28 centiares sous le Titre N°1689 – DN du 23 Juin 1985.

**Mise à Prix : 47.276.721,5 FC**

Cet immeuble présentement affecté en hypothèque au profit de la Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC - Comores), Société Anonyme, appartient en toute propriété à Monsieur Ahmed Abdou.

Mise à Prix de propriété citée «VILLA Ajungua» sise à Hombo – Mutsamudu, d'une contenance de 05 ares 28 centiare sous le Titre N°1689 – DN du 23 Juin 1985, construite une grande maison au bas et à l'étage avec une cour.

Sans préjudice de tous autres dus, agios, Intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable.

La Vente se tiendra aux Enchères Publiques le 23 Décembre 2019, à la Barre de la Salle d'audience du Tribunal de Première Instance de Mutsamudu.

MAITRE CASTELLANI BEN AMIR  
 AVOCAT AU BARREAU DE MUTSAMUDU  
 AVOCAT À LA COUR SUPRÊME  
 Tél: 33 474 28

Maître Castellani Ben Amir  
 Avocat à la Cour

## CONFÉRENCE DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

## " Sortir le pays de la pauvreté "

*La Conférence des Partenaires au Développement des Comores a débuté ce lundi 02 décembre au siège de la Banque mondiale à Paris en présence du président de la République Azali Assoumani et du ministre des affaires étrangères de la France, Jean Yves Le Drian, représentant le président Emmanuel Macron. Cette première s'est clôturée par les contributions de la Banque Mondiale, de la Banque Islamique pour le Développement et du Système des Nations Unies.*

Comme attendu, la conférence des partenaires au développement en faveur de l'Union des Comores a débuté hier lundi à Paris au siège de la Banque Mondiale. Organisé sous le haut patronage du président de la République, Azali Assoumani et parrainé par le président français, Emmanuel Macron, cet événement international de haut niveau a pour objectif de rassembler les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'ambitieux Plan Comores Emergent qui vise à faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030. Lors de son intervention, le président Azali Assoumani reste convaincu que cette Conférence des Partenaires au Développement de l'Union des Comores est un moment particulièrement important pour le peuple comorien et moi-même, car il doit marquer le point de départ d'une marche irréversible de mon pays vers l'émergence.

« La mobilisation des financements pour la mise en œuvre de notre Plan Comores Emergentes est donc une étape essentielle, dans l'ambition qui est la nôtre, de placer l'Union des Comores sur la voie d'une forte croissance faite de

transformation structurelle, de développement des infrastructures et de richesse partagée pour combattre la pauvreté dans notre beau pays », déclare le chef de l'Etat comorien. « Comores Emergent 2030 » : c'est autour de cette thématique que l'ensemble des partenaires multilatéraux et bilatéraux traditionnels des Comores, les fonds souverains, la coopération sud-sud, et les pays émergents ainsi que la communauté économique et financière arabe et internationale vont échanger pour ces deux jours.

« La CPAD sera pour les Comores, le point d'orgue d'un mouvement de renaissance nationale et économique. En effet, les réformes que nous avons entreprises depuis 2016, notamment dans le domaine de l'environnement des affaires, la relance de la production énergétique, la construction d'infrastructures économiques et sociales et l'assainissement des finances publiques avec une substantielle augmentation des recettes internes, sont autant d'efforts qui témoignent de notre engagement résolu à relever les défis de notre développement », poursuit-il. Et d'ajouter que « ainsi, le Plan Comores Emergentes est l'expression de cette conviction que le peuple Comorien et sa diaspora, cette 5ème île de l'archipel, sont capables du meilleur et digne des plus grandes transformations de son destin en ce XXIème siècle ».

Faire des Comores un pays émergent est le projet porté par le président comorien et le Plan Comores Emergent est le moyen pour y parvenir. Ce plan décline un programme de développement nécessitant jusqu'à 4 milliards d'euros de financement et reprend les Objectifs de Développement

Durable de l'ONU ainsi que ceux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il s'articule autour des principaux moteurs de développement de l'économie nationale que sont le tourisme, l'économie bleue, les services financiers, l'agriculture et l'industrie ; et vise à offrir aux Comores une croissance annuelle de 8% à horizon 2030. L'enjeu de cette grande rencontre économique et financière est double.

D'une part, la mobilisation des ressources nécessaires, des énergies et plus largement de la communauté économique internationale pour financer les projets prioritaires du Plan et d'autre part impulser une forte dynamique à l'économie du pays. « Le Plan Comores Emergentes, accompagné de projets phares et structurants, est le fruit de délibération collective engageant toutes les forces vives de la Nation comorienne, le secteur privé, la population, les partenaires techniques au développement, la société civile, bref toutes celles et tous ceux, qui œuvrent au développement des Comores. Vos contributions au financement du développement des Comores sont précieuses car elles vont renforcer l'effort national de mobilisations des ressources intérieures », avance-t-il.

Les États présents, les organisations régionales et internationales et les partenaires techniques et financiers ont, à l'unanimité, salué les ambitions affichées par l'État comorien en matière de développement, estimant que les îles Comores présentent des potentialités susceptibles de contribuer à la croissance et au développement humain. « C'est pour l'émergence des Comores que nous devons travailler ensemble », avance Jean Yves Le Drian, peu avant l'ouverture officielle de la conférence par le chef de l'État, Azali Assoumani. Dans son mot, le chef de la diplomatie française, représentant Emmanuel Macron, a lancé un appel à la communauté internationale à soutenir les Comores, félicitant le pays d'avoir élaboré un plan de développement ambitieux. « Les besoins de financement sont élevés mais ils sont à la hauteur des ambitions des autorités comoriennes », souligne Jean Yves Le Drian.



Arrivée des délégations à la salle de conférence.

Le directeur des opérations de la Banque mondiale pour les Comores, les Seychelles, le Mozambique, Madagascar et l'île Maurice, Mark R Lundell, a renouvelé l'engagement du Groupe de la Banque Mondiale à soutenir les Comores après son reclassement dans la catégorie inférieure des pays à revenus intermédiaires. « Les chances de sortir de la pauvreté sont élevées », a-t-il mentionné, demandant pour autant des politiques pour « combler le déficit d'investissement, assurer une bonne gestion du cadre macro économique et améliorer le climat des affaires ».

Les États partenaires, les organi-

sations régionales et internationales s'exprimaient tour à tour sur le Plan Comores Emergentes (Pce), leurs souhaits mais aussi les formes d'accompagnement à engager, à court et à moyen terme au profit de l'Union des Comores. La Banque Africaine de Développement (BAD) envisage de dégager près de 150 millions de dollars pour soutenir le Plan Comores Emergent (PCE 2030), 300 millions de dollars pour la Banque Islamique de Développement à hauteur et 95 millions de dollars de Synergie et Solidarité du Système des Nations Unies.

Les travaux démarrent ce mardi matin avec des présentations sur les opportunités d'investissements dans les îles, destinées encore aux bailleurs institutionnels ainsi qu'aux hommes d'affaires internationaux qui manifestent un intérêt particulier dans les opportunités qu'offrent les Comores dans divers domaines.

**Mohamed Youssouf,**  
depuis Paris

## Aucune menace de cyclone aux Comores

Dernièrement, une tempête tropicale a été signalée pour ce mardi sur l'archipel. Mais le directeur technique de la météorologie Ahmed Youssouf Abdou a rassuré la population devant la presse qu'aucun passage de cyclone n'est possible ni aujourd'hui ni dans les prochaines 72 heures.

Répondant à la rumeur répandue sur les réseaux sociaux selon laquelle un cyclone a été signalé au nord des Comores, le directeur technique de l'agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie, Ahmed Youssouf Abdou a rassuré que « aucune formation cyclonique ne menace notre archipel. Mais il y a une perturbation atmosphérique qui s'intensifie dans le bassin du sud-ouest de l'océan indien et au nord de Madagascar. Mais cette perturbation active reste en occurrence

stationnaire ». Depuis trois jours a-t-il dit nous constatons cette perturbation que la population entend comme cyclone mais en réalité la

perturbation n'est pas au stade de cyclogenèse.

La semaine dernière le JDM (Journal de Mayotte) a prédit un

passage de cyclone en direction des Comores mais avec incertitude « si la tempête se forme rapidement au cours du week-end, elle sera plus encline à descendre vers le canal de Mozambique et pourrait frapper l'archipel des Comores. Et si elle tarde un peu, elle partira plutôt vers le sud-est en direction de la Réunion et Maurice », tout comme l'explique Ahmed Youssouf « le passage de la tempête est très hypothétique car la perturbation ne forme pas encore un cyclone. Et aucune menace cyclonique n'est possible dans les prochaines 72 heures. Car il faut tout d'abord que la perturbation forme la tempête pour pouvoir enfin définir la vitesse et la trajectoire ». Ce directeur a tranquilisé qu'en cas de cyclone, la météo va alerter la sécurité civile pour des mesures de sécurité.



Ahmed Youssouf Abdou directeur météo.

**Kamal Gamal**

**La Gazette des Comores**  
Directeur général  
Said Omar Allaoui  
Directeur de la publication  
Elhad Said Omar  
Rédacteur en chef  
Mohamed Youssouf  
Rédaction  
A. Mmagaza  
M.I.M Abdou  
A.O. Yazid  
Faïza Soule Youssouf  
Andjouza Abouheir  
Binti Mhadjou  
Nassuf Ben Amad  
Kamal Gamal Abdou  
Nabil Jaffar  
Chronique Sportive  
B.M. Gondet  
Mise en page  
Abdouchakour Aladi Nourou  
Responsable commercial  
Mariama Mhoma  
Documentation archiviste  
Mariama Hassane  
Photographe / Site Web  
Mohamed Said Hassane  
Impression  
Graphica Imprimerie  
www.lagazettedescomores.com  
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

# Le tribunal ordonne à l'ANRTIC le sursis à l'exécution de sa décision

Suite à la plainte déposée la semaine dernière par l'Association des consommateurs des TICs (Actic) contre la décision de l'Autorité nationale de régulation des TICs (ANRTIC), portant encadrement des tarifs des opérateurs titulaires de licence du secteur des télécommunications, le tribunal de première instance de Moroni siégeant en matière de référé administratif s'était déclaré incompétent. Mais comme par magie, deux jours plus tard, le même juge, saisi par un autre requérant, a statué et rendu son jugement hier lundi dans cette même affaire.

Un jugement d'ailleurs très attendu qui ordonne « le sursis à l'exécution de la décision N°19-1470/ANRTIC/DG en date du 10 novembre » prise la direction de l'ANRTIC, aux motifs que celle-ci va certainement rendre l'accessibili-

té assez difficile pour les consommateurs des TICs, plus particulièrement les étudiants ».

L'ANRTIC a immédiatement pris acte du verdict et a tenu à « informer les parties prenantes, notamment les opérateurs, qu'elle respecte cette décision de la justice qui lui a été communiquée ». Ce qui signifie que la hausse très controversée des tarifs décidée par l'organe régulateur ne sera pas appliquée. Une victoire incontestable pour tous les usagers qui ont vigoureusement dénoncé cette mesure, à travers l'Actic et les réseaux sociaux.

L'Actic s'est félicité de ce verdict qui constitue « une victoire de tous les consommateurs des Tics » selon son président Hamidou Mhoma. Il est à rappeler que seul l'opérateur historique, Comores Télécom avait commencé à appliquer cette hausse des tarifs dès le 1er

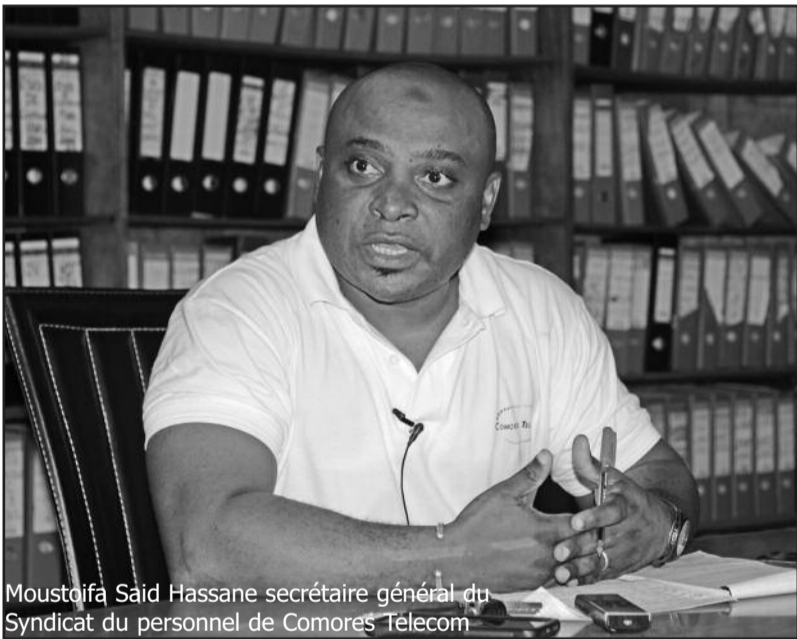
décembre, alors que son concurrent Telma a maintenu sa position de ne pas l'appliquer dans les conditions actuelles. Cette mesure impopulaire de l'ANRTIC avait du mal à convaincre l'opinion publique, dans un contexte socio-économique aussi morose, et surtout qu'il n'appartient pas au consommateur de supporter les conséquences de la mauvaise gestion d'une société d'Etat.

Il est temps que les pouvoirs publics comprennent l'intérêt de laisser jouer les règles de la libre concurrence, surtout à un moment où l'on cherche à attirer dans le pays des investisseurs pour accompagner l'émergence à l'horizon 2030. Et cela est aussi valable dans d'autres secteurs économiques.

El-Had S. Omar

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

# Le gouvernement à la rescousse de Comores Télécom



Moustoïfa Saïd Hassane secrétaire général du Syndicat du personnel de Comores Télécom

Devant la presse hier lundi, le secrétaire général du syndicat des employés de la société nationale des télécommunications (Comores télécom), Moustoïfa Saïd Hassan a parlé de la situation économique déficitaire de l'entreprise publique évaluée à 3,6 milliards KMF laissée par son ancien patron Archimède. Cette situation a poussé le gouvernement à passer un accord avec les agents de Comores télécom permettant à la société de se relever par l'ouverture du Mobile Rial dans les prochains mois.

cat des agents de Comores Télécom. Visiblement inquiet ce chef syndicaliste a même accusé « cette société de s'être installée dans le pays « de façon illégale ». Et de poursuivre « nous avons tout fait pour conscientiser le gouvernement d'Ikililou Dhoïnine du danger auquel Comores Télécom s'exposerait si Telma bénéficiait de tous les avantages du code des investissements à travers la convention d'établissement. Aucune autorité n'a levé le petit doigt. Aujourd'hui Comores Télécom est en train de décliner ».

Devant les médias, le conférencier a regretté la situation économique de la société d'Etat qui est passé de 24 milliards à 12 milliards tout en montrant que « le gouvernement doit accompagner la société à se relever. Alléger les taxes douanières prélevées à 47% et la somme de 32 millions que Comores Télécom verse à l'ANRTIC et à Comores Câbles ». Face à cette situation le syndicat des employés de Comores télécom a rencontré le gouvernement qui a décidé de réduire les salaires et les indemnités des agents. Après plusieurs rencontres avec le gouvernement, le syndicat a réussi à sauvegarder 2453 employés avec leurs indemnités à 50% « les agents dirigeants ont décidé de réduire leurs salaires de 9% pour protéger ceux de agents d'exécution qui occupent 63% des emplois au sein de l'établissement ». Par la même occasion le secrétaire général a fait savoir que le gouvernement a accepté d'accompagner l'ouverture du Mobile Rial pour permettre à la société d'avoir une activité rentable et économique. Et de préciser que cela se fera vers la fin de ce mois ou le début du mois de janvier prochain.

Kamal Gamal

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la\_gazette@comorestelecom.km

"Nous ne sommes pas contre la concurrence, mais la société Telma doit respecter le gouvernement », a lancé d'emblée Moustoïfa Saïd Hassan, secrétaire général du syndi-

consommation des produits de la technologie de l'information et de la communication ;  
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir ;  
- Condamner l'assignée aux dépens ;  
A l'appui de ses demandes, la requérante expose le 10 novembre 2019, le Directeur de l'ANRTIC, Monsieur Saïd Mouinou Ahamada a pris la décision N°19/140/ANRTIC/DG portant encadrement des tarifs des opérateurs titulaires de licence du secteur de télécommunication ;  
Que cette décision et de nature à porter atteinte aux objectifs tendant à lutter contre la vie chère ;  
Qu'elle soutient également que la hausse des tarifs liés à la consommation de la technologie de l'information et de la communication va certainement causer un préjudice aux étudiants consommateurs des produits dans la mesure où ils ne seront pas capable de supporter les coûts pour mener à bien leurs recherches permanentes ;  
Que c'est ainsi que pour sauvegarder les intérêts des consommateurs plus particulièrement les étudiants, la requérante s'est trouvée dans l'obligation, de saisir le président du tribunal, statuant en matière des référés administratifs de ses demandes ;  
Attendu qu'en défense l'autorité nationale de régulation des technologies de l'information et de la communication (ANRTIC), par l'organe de son conseil Maître Mohamed ABDREMANE, a exposé qu'il s'en remet à la sagesse de tribunal ;

### MOTIFS DE LA DECISION

Attendu que suivant les pièces du dossier, il est constant et non contesté que le 10 novembre 2019 l'autorité nationale de régulation des technologies de l'information et de la communication (ANRTIC), par l'organe de son Directeur Général, a pris la décision N°19/140/ANRTIC/DG portant encadrement des tarifs des opérateurs titulaires de licence du secteur de télécommunication ;  
Qu'il n'est pas contesté que cette décision va certainement rendre l'accessibilité assez difficile pour les consommateurs des TICs, plus particulièrement les étudiants ;  
Qu'il convient par conséquent de faire droit aux demandes formulées par la requérante ;

### PAR CES MOTIFS :

Statuant en chambre de conseil, contradictoirement à l'égard des parties, en matière des référés administratifs et en premier ressort :  
- Recevons en la forme les demandes formulées par la requérante et les déclarons bien fondées ;  
- Ordonnons par conséquent le sursis à l'exécution de la décision N°19/140/ANRTIC/DG en date du 10 novembre 2019 prise par la Direction de

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Des faits d'une extrême gravité se sont produits ce samedi 30 novembre au siège de l'Ambassade de l'Union des Comores à Paris, 20 Rue Marbeau, 75116.

En effet, une vingtaine de jeunes issus de l'opposition ont fait irruption dans la Représentation diplomatique et se sont livrés à des actes de violence et de dégradation de biens de l'Etat : atteinte aux véhicules appartenant à l'Ambassade, détérioration du portail d'entrée et agression physique d'une autorité comorienne.

Suite à ces événements, l'Ambassade de l'Union des Comores en France s'est constituée partie civile et a porté plainte contre les auteurs de ces actes.

C'est ainsi que la police française a procédé ce même samedi 30 novembre à 18 interpellations : deux d'entre eux viennent d'être relâchés et les 16 autres sont placés en garde à vue.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé de la Diaspora condamne avec la plus grande fermeté ces agissements intolérables, odieux et abjects.

Il regrette qu'au moment où le pays négocie un virage important de son histoire et sonne la mobilisation de ses partenaires au développement pour le financement du Plan Comores Emergentes (PCE), des politiques à court d'idées et au service d'autres intérêts cherchent à ternir l'image de marque de l'Union des Comores.

Paris, le samedi 30 novembre 2019

La Gazette des Comores  
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

## COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF DES ÎLES COMORES (INTERVIEW)

## Youssef Ali Djaé : "L'assemblée générale a permis de rapprocher les vues"



Youssef Ali Djaé vice président du COSIC.

*A la veille des Jeux Olympiques de Tokyo, le Comité Olympique et Sportif des îles Comores, sous la houlette de son vice-président, Youssef Ali Djaé, développe un plan d'action salvateur. La tenue de l'assemblée générale a permis d'enterrer la hache de guerre, de rapprocher les points de vue, d'harmoniser les humeurs et de mettre une volonté générale et collective au service du Sport, de la Culture et de la Jeunesse. Le vice-président répond à nos questions. Interview.*

**Question : Quel est l'objet de la dernière assemblée générale du Comité Olympique et Sportif des îles Comores ?**

**Youssef Ali Djaé :** L'objet de l'assemblée générale, c'est d'enterrer la confusion, d'informer et de sensibiliser toutes les fédérations sportives affiliées à la situation du Comité Olympique et Sportif des îles Comores. Nous encourageons et redynamisons la volonté des fédérations pour qu'elles se prépa-

rent à la participation des Jeux Olympiques de Tokyo (Japon) de 2020.

**Question : Ces derniers temps, le Cosic s'était confronté à un problème de révolte et même de remise en cause de sa légitimité par des fédérations contestataires. Où en sommes-nous actuellement ?**

**Y.A.D. :** C'est vrai, le Comité Olympique et Sportif des îles Comores a connu des problèmes de sécession par la mise en place d'un comité de normalisation autoproclamé. Mais, je pense que la tenue de l'assemblée générale, qui a regroupé les 2/3 des membres, a permis de dissiper ces malentendus stériles et de favoriser une dynamique collective salutaire. Maintenant, nous partageons le même langage et défendons la même cause. Nous leur en sommes reconnaissants.

**Question : A la veille de la fin de son mandat, quel est la préoccupation du Comité Olympique et**

**Sportif des îles Comores ?**

**Y.A.D. :** Main dans la main, nous allons développer certains axes : le sport féminin, la culture de la paix, du fair-play, la promotion des valeurs olympiques, notamment l'altruisme, le partage, la transparence dans la gestion des deniers de l'association, etc.

**Question : Vous avez un message particulier à adresser au public ?**

**Y.A.D. :** Je prône l'unité pour l'ensemble de la famille olympique. De ce fait, je suis convaincu qu'avec l'unité retrouvée, nous saurons relever le défi pour une saine gouvernance au service de la Jeunesse, de la Culture et du Sport, conformément à la charte olympique. L'objectif, c'est de concrétiser les objectifs de l'agenda des Jeux Olympiques de Tokyo d'août 2020.

Propos recueillis par  
Bm Gondet

## La fiancée d'Oubeidillah Mchangama lui a rendu visite à la gendarmerie



**A**rrivée hier lundi dans l'après-midi, Amina Ali, la fiancée du journaliste Oubeidillah Mchangama, a été autorisée à rendre visite à son futur époux à la gendarmerie où il est détenu depuis samedi 30 novembre. L'émotion était palpable dès sa descente de l'avion.

La famille de la future mariée qui était venue en nombre l'accueillir à dû rentrer sans elle, au nord de l'île. Amina Ali, membre fondatrice du collectif « Ufahari Wa Komori » a fait de cette visite sa priorité. C'était dans les coups de

20H qu'elle a pu retrouver les siens.

Dans un bureau de la brigade judiciaire qui faisait office de parloir en présence de gendarmes, Amina a mis à Oubeid un collier brodé de « sahari ». Une promesse qui aurait dû se tenir à l'aéroport mais les circonstances en ont décidé autrement. L'entrevue a duré une demi-heure. Le mariage prévu pour vendredi prochain à Mitsamiouli se fera « quoi qu'il arrive »

Oubeid, poursuivi pour « incitation à la haine » entre autres griefs (lire notre édition du 2 décembre) n'a pas été déféré au parquet hier

lundi comme il se devait. Son avocat Me Moudjahidi dénonce une détention arbitraire. « Le dépassement du délai légal n'est pas acceptable. Les articles 63 et 77 du code de procédure pénale qui régissent la durée de la garde à vue ne permettent pas un dépassement au-delà de 48H. C'est une violation des droits les plus fondamentaux du mis en cause », s'est emporté l'avocat. Les manifestantes ainsi que les deux chauffeurs arrêtés en même temps qu'Oubeid partagent le même sort que le journaliste.

TM

## La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

## Périodicité :

3 mois  Montant : \_\_\_\_\_6 mois  Montant : \_\_\_\_\_12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

## Mode de règlement :

Espèces Chèque  n° \_\_\_\_\_Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,

Signature :

## Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

## FAIT DIVERS

## Un corps retrouvé mort à la place des pêcheurs d'Itsandra Mdjini

*Le corps inanimé d'un homme a été retrouvé à la place des pêcheurs d'Itsandra Mdjini dimanche dernier. Jusqu'à présent l'identité de ce corps reste un mystère pour les enquêteurs.*

Un corps sans vie a été retrouvé dimanche dernier sur le quai des pêcheurs d'Itsandra Mdjini (Mbefuni) tout près du palais présidentiel. Cette dépouille a été transportée par la gendarmerie nationale et la sécurité civile (Cosep) vers le centre hospitalier national El Maarouf, aux environs de 12h, pour y être autopsié afin de déterminer avec exactitude les causes du décès et l'identité de la personne en question.

Toutefois, les circonstances de la mort ne sont élucidées. Selon le chargé de communication de l'hôpital El-Maarouf le corps présente des blessures au niveau de la tête mais l'hôpital ne peut en aucun cas se prononcer sur l'identité de la personne, c'est du ressort de la gendar-

merie nationale. « Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les causes du décès et sur l'identité de la personne, c'est au procureur de la république d'établir si les circonstances de la mort sont accidentelles, naturelles ou criminelles » a confié Mahmoud Abdallah.

Et de révéler a-t-il dit, l'identité de la personne, en expliquant que le conseiller chargé des affaires juridiques du CHN suivra ce dossier pour accélérer la procédure et à l'heure actuelle, le corps est toujours gardé au centre hospitalier.

Par conséquent, plusieurs personnes se sont interrogées de l'absence d'une morgue dans ce centre hospitalier et d'une chambre froide en cas de situation comme celle-ci. A ce propos, ce médiateur de l'hôpital lance un cri d'alarme pour démontrer l'état actuel du centre. « Il faut que l'hôpital soit doté d'un incinérateur et d'une morgue et nous demandons l'aide de nos partenaires ».

Avant de poursuivre que « nous



Le corps sans vie transféré à l'hôpital Elmaarouf.

avons travaillé sur un projet d'incinérateur, et même son financement était acquis mais jusqu'aujourd'hui rien n'a avancé » conclut il.

A titre de rappel, cette dépouille a été conduite directement aux urgences alors que ce service est fait spécialement pour les patients dont

l'état est jugé grave, et non pour recevoir des morts.

Andjouza Abouheir

# Salama

**VOUS AUSSI,  
ADHÉREZ GRATUITEMENT  
À NOTRE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ**

**ET PROFITEZ D'AVANTAGES EXCLUSIFS !**  
(excédents bagages, billets gratuits, cadeaux, etc.)

Plus d'infos dans la rubrique "Salama" sur

 **AB Aviation**

[www.flyabaviation.com](http://www.flyabaviation.com)